

# Protocole Sanitaire Lieu d'Accueil Enfants Parents

## « Les Jolis Colibris »

Une nouvelle étape du dé-confinement s'est ouverte à partir du 22 juin. En application des annonces du gouvernement, la Ville de Saint Ouen l'Aumône adapte le fonctionnement de ses services. Les mesures prises sont évolutives et s'adapteront en fonction du contexte et des directives nationales.

Le décret n°2020-663 du 31 mai 2020 autorise la réouverture du Lieu d'Accueil Enfants - Parents dans le respect des gestes barrières. La réouverture du LAEP « les jolis colibris » géré par la ville de Saint Ouen l'Aumône se fera selon les directives du «Guide Ministériel COVID-19 concernant les services de soutien à la parentalité – Phase 3 de la levée de confinement» du 29 juin 2020 et le guide Ministériel COVID-19 -Modes d'accueil du jeune enfant du 30 Aout 2020.

Les règles d'accès au LAEP ont été adaptées pour vous garantir un accueil en toute sécurité. Au vu des mesures sanitaires en vigueur dues à la pandémie COVID-19, l'inscription devient obligatoire, par téléphone au 01 82 31 10 52 ou par mail à [christelle.bois@ville-soa.fr](mailto:christelle.bois@ville-soa.fr).

L'anonymat sera respecté, seuls le prénom de l'enfant et sa date de naissance seront à mentionner.

Afin de permettre aux instances compétentes (ARS ou Sécurité Sociale) de mettre en place le contact «tracing» en cas de contact avec une personne contaminée, **nous vous proposons de nous indiquer vos coordonnées (numéro de téléphone ou adresse mail) à votre arrivée au LAEP.** Cette donnée personnelle ne sera utilisée que dans le cadre de cette situation.

Il est impératif de respecter les horaires d'accueil donnés par téléphone afin que les accueils et départs puissent se faire de manière échelonnée

### 1. CONDITIONS D'ACCES AU LAEP

Le LAEP « Les jolis colibris » vous accueillera à nouveau en toute sécurité à partir du mardi 8 Septembre 2020.

A partir de cette date, reprise de l'activité selon les horaires d'ouverture suivants :

- Le mardi matin
- En 2 groupes distincts :
  - ↳ Le premier de 9 heures à 10 heures
  - ↳ Le deuxième de 10 heures 30 à 11 heures 30
- L'accueil à l'extérieur dans le jardin du LAEP sera privilégié.
- En cas de mauvais temps, les locaux pourront être accessibles.

**Afin d'éviter aux familles de se croiser**, l'accueil sera limité à 15 personnes (adultes et enfants) en plus des 2 accueillantes. Lorsque la jauge de 15 personnes est atteinte, le LAEP est alors fermé : aucune autre famille ne pourra être accueillie, même après le départ de certaines d'entre elles.

**Vous ne remplirez pas la feuille d'émargement.** Les accueillantes s'en chargeront afin d'éviter le partage de stylo.

Les adultes accompagnants sont priés **de respecter et de faire respecter** les règles d'hygiène mises en place ainsi que les mesures barrières à suivre par l'enfant.

## 2. REGLES D'HYGIENE A RESPECTER PAR LES PARENTS ET LES ENFANTS

Respectez les gestes barrières :



Pour se protéger et pour protéger les autres, merci de suivre les recommandations suivantes :

- ↪ **Lavez vos mains** et celles de votre enfant dès votre arrivée au LAEP et dès que nécessaire, notamment avant et après le change de votre enfant et/ou avant et après son passage aux toilettes
- ↪ **Portez un masque grand public** (pour les adultes uniquement, le port du masque étant prohibé pour les enfants de moins de 3 ans). Les masques à utiliser sont les masques «grand public» ou «alternatifs» (masques dit «barrière» ou «tissu») achetés ou confectionnés conformément aux exigences de l'AFNOR,
- ↪ Respectez **les règles de distanciation physique** entre adultes et envers les autres enfants accueillis (1 m minimum). Cette distanciation peut ne pas être respectée entre les enfants,
- ↪ **Ne ramener que les affaires indispensables** pendant votre présence au LAEP . Si possible, éviter tout type de sacs (sacs à mains, sac à langer etc...).
- ↪ **Ne ramenez pas** de jeu ou jouet personnel (hors doudou, tétine ou autre objet transitionnel),
- ↪ Lors de l'accueil, si votre enfant n'utilise pas son doudou et sa tétine, veuillez les ranger de manière à être **inaccessibles pour les autres enfants**,
- ↪ Lavez vos mains et celles de votre enfant à votre départ du LAEP.

### 3. AMENAGEMENT DES LOCAUX DU LAEP

- ↪ Les fauteuils, chaises et espaces seront disposés de façon à respecter **une distance d'au moins un mètre.**
- ↪ L'espace du LAEP sera aménagé de manière à offrir **plusieurs petits espaces** distincts,
- ↪ Le nombre de **jouets, jeux et mobilier** sera **restreint et facile à nettoyer et à désinfecter,**
- ↪ L'espace extérieur, aménagé pour les enfants de 0 à 3 ans sera accessible et privilégié en cas de beau temps. Les vélos, trottinettes, ballons ...les y attendront et seront désinfectés régulièrement selon le protocole sanitaire.
- ↪ Un sens circulatoire avec marquage au sol sera mis en place et devra être respecté pour les arrivées et départs au LAEP.

### 4. MESURES D'HYGIENE MISES EN PLACE DANS LE LAEP

- ↪ **Les locaux sont aérés** avant votre arrivée et après chaque plage horaire pendant 15 minutes minimum,
- ↪ **Du savon et du papier essuie-main à usage unique** pour le lavage des mains sont à disposition aux différents points d'eau,
- ↪ **Du gel hydro-alcoolique est** à disposition dans chaque pièce sur les boîtes à mouchoirs murales. Il est réservé aux adultes. Pour les enfants, on privilégiera le lavage des mains à l'eau et au savon,
- ↪ Des **sprays contenant un produit détergent-désinfectant** sont à disposition dans la pièce des activités pour la désinfection des surfaces ainsi que dans la pièce de change,
- ↪ Veuillez désinfecter **la lunette des WC** enfant et adulte ainsi que le **plan de change** avant et après utilisation
- ↪ Les surfaces sont nettoyées-désinfectées après chaque plage horaire avec un produit détergent-désinfectant, cuvettes de toilette, plan de change, poignées de portes, tables, chaises, mobiliers permanents etc...
- ↪ Les jeux et jouets sont **dédiés à un seul groupe.** Une rotation de ces derniers sera mise en place entre les 2 plages horaires,
- ↪ **Les déchets potentiellement souillés** (masques, couches bébé, lingettes, mouchoirs) sont jetés dans les poubelles réservées à cet effet, avant élimination dans la filière ordures ménagères à la fin de chaque plage horaire.
- ↪ **Les poubelles sont nettoyées-désinfectées** (en particulier les couvercles) après chaque plage horaire.

## 5. CONDUITE A TENIR FACE A UNE PERSONNE PRESENTANT DES SYMPTOMES EVOQUANTLECOVID-19

### ↪ **Si une accueillante présente des signes évocateurs du Covid-19:**

Chaque professionnelle est très attentive pour elle-même à l'apparition de symptômes, notamment fièvre, toux, perte d'odorat ou de goût, douleurs musculaires et/ou maux de tête inhabituels.

Toute accueillante atteinte du Covid-19 doit cesser son activité. Si une accueillante présente des signes évocateurs de Covid-19 pendant son temps de travail, elle doit immédiatement s'isoler, garder le masque, rentrer chez elle et prévenir son médecin traitant dans les plus brefs délais,

### ↪ **Si un enfant ou son accompagnant présente des signes évocateurs du Covid-19:**

Les personnes concernées sont invitées à regagner leur domicile et à contacter le médecin assurant habituellement leur suivi médical. Si possible, prévenir le personnel du LAEP via les numéros de téléphone cités ci-dessus,

La structure alerte son Référent Covid-19, afin d'orienter et de conseiller les professionnels sur la procédure à suivre.

## 6. DIVERS

7.

### ▪ **Le port du masque :**

Les gouttelettes (sécrétions invisibles projetées lors d'une discussion, d'éternuements ou de la toux) sont la principale voie de transmission du virus.

Afin de réduire le risque de transmission du virus, **le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les adultes,**

↪ **Le lavage:** masque entretenu suivant les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.),

↪ **Le renouvellement:** changer de masque toutes les 4h. Si le masque est réutilisable (lavable), suivre les consignes indiquées par le fabricant sur le nombre de lavages maximum,

↪ **L'élimination :** éliminer les masques jetables hors d'usage selon la filière des ordures ménagères actuellement mise en place. Les masques lavables seront mis dans le panier à linge sale,

↪ **Les conseils d'utilisation du masque** sont affichés sur le tableau d'informations au sein du LAEP.

### Comment mettre mon masque chirurgical ?



La transmission du virus se fait également lors du contact entre les mains non lavées souillées par des gouttelettes et les muqueuses (nez, bouche, etc.). En portant les mains à son visage, geste que l'on fait inconsciemment de nombreuses fois par jour, ou quand on touche le visage de l'enfant, on peut transmettre le Coronavirus présent sur les mains.



## 8. APPLICATION DU PROTOCOLE

**Ce protocole entre en vigueur à compter de la réouverture du LAEP fixée au mardi 8 Septembre 2020. Il reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre. Il sera affiché à l'entrée et devra être lu et appliqué par toutes les familles qui fréquenteront le LAEP.**